

Nouveau programme

OPAH
Ain • Cerdon
2018-2021

922 POTENTIEL DE LOGEMENTS À RÉNOVER

378 Propriétaires occupants⁽¹⁾

399 logements vacants

30% de population en plus entre 2000 et 2015
DONT
70% de familles

145 Propriétaires bailleurs⁽²⁾

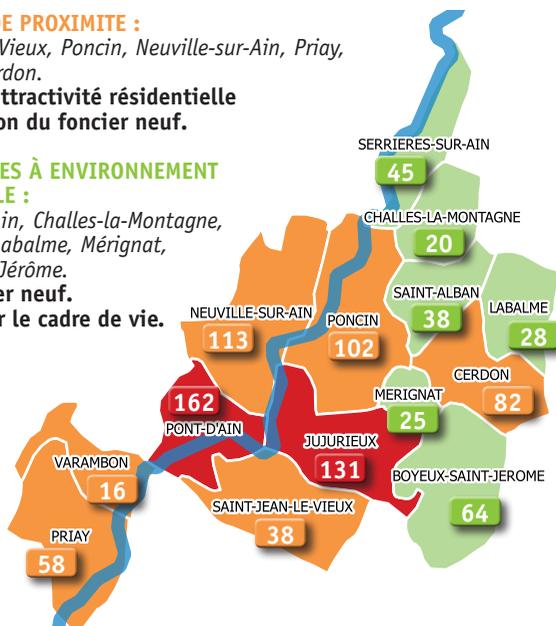
⁽¹⁾ Propriétaire qui habite son logement
⁽²⁾ Propriétaire qui loue un ou plusieurs logements

Le réservoir de logements potentiellement renouvelables

LES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT :
Pont d'Ain et Jujurieux.
L'habitat au service des projets économiques et institutionnels.

COMMUNES DE PROXIMITÉ :
Saint-Jean-le-Vieux, Poncein, Neuville-sur-Ain, Priay, Varambon, Cerdon.
Importante attractivité résidentielle mais réduction du foncier neuf.

LES COMMUNES À ENVIRONNEMENT REMARQUABLE :
Serrières-sur-Ain, Challes-la-Montagne, Saint-Alban, Labalme, Mérignat, Boyeux-Saint-Jérôme.
Peu de foncier neuf.
Choisies pour le cadre de vie.



Une équipe à votre service

Notre Communauté de Communes a choisi SOLIHA Ain pour animer cette OPAH.

→ Autour de **Frédéric PICHARD**, chargé de mission, l'équipe de SOLIHA Ain vous apporte gratuitement :

- des informations et des conseils sur les financements, les travaux et les réglementations en vigueur ;
- des visites et études de vos projets pour vous permettre d'apprécier leur opportunité ;
- une assistance pour le montage et le suivi de vos dossiers de demandes de subventions auprès de tous les financeurs.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Des permanences d'information se tiendront les :

- vendredi 29 juin 2018 à PONT D'AIN (salle 1^{er} étage mairie) de 10h à 12h30
- vendredi 6 juillet 2018 à JUJURIEUX (salle du Conseil 1^{er} étage mairie) de 10h à 12h30
- vendredi 13 juillet 2018 à PONT D'AIN (salle 1^{er} étage mairie) de 10h à 12h30

Votre contact :
Frédéric PICHARD / SOLIHA Ain
04 74 21 02 01 / f.pichard@solihha.fr

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

ATTENTION !

Vous ne devez pas commencer les travaux subventionnés avant d'avoir obtenu tous les accords de financement.

Les professionnels du territoire à votre écoute :
le collectif « Artisans Ain@tout »

Un collectif de professionnels artisans représentant différents corps de métier se sont mobilisés pour proposer leurs prestations dans le cadre d'une démarche déontologique.

Ses principales missions :

- Vous conseiller ;
- Rédiger des devis ;
- Vous soumettre un planning d'intervention ;
- Réaliser les travaux dans le respect des engagements du collectif.

En savoir plus : www.ain-cerdon.fr

TOUT SAVOIR SUR L'OPAH 2018-2021



S'intaller durablement

www.ain-atout.fr

Rives de l'Ain
Pays du Cerdon
Communauté de communes

SOLIHA AIN
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT le Département

ActionLogement

Agence nationale de l'habitat

Rives de l'Ain
Pays du Cerdon
Communauté de communes

S'intaller durablement

La Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon conforte sa politique d'habitat « s'installer durablement » et lance sa nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Qu'est-ce qu'un programme OPAH ?

Une OPAH consiste à améliorer des logements anciens du parc privé avec un dispositif permettant un accompagnement gratuit et des aides aux propriétaires pour financer leurs travaux.

Chiffres clés :

Programme OPAH
2011 - 2015

125 LOGEMENTS RÉNOVÉS

5 millions de travaux réalisés

DONT

2,5 millions d'aides

ANAH (Etat) : 67%
Département de l'Ain : 14%
CCRAPC : 19%



A qui s'adresse cette opération ?



- Aux propriétaires ou usufruitiers d'un logement ancien occupé à titre de résidence principale qui souhaitent valoriser leur patrimoine par des travaux d'amélioration thermique ou d'adaptation au handicap et favorisant le maintien à domicile.



- Aux propriétaires d'un logement ancien et vétuste en location ou vacant destiné à la location qui souhaitent louer dans les meilleures conditions possibles leur bien en réalisant des travaux d'amélioration complets.

Vous êtes : Propriétaire occupant

Quels sont les travaux pris en compte par l'opération ?

- Amélioration thermique : chauffage, fenêtres, isolation...
- Travaux d'adaptation : douche adaptée, monte-escalier...
- Travaux de rénovation complète du bien.

Quelles sont les aides financières possibles ?

En fonction de votre situation et de votre projet, les subventions cumulées peuvent couvrir de 30% à 95% du montant des travaux.

Les aides sont accessibles sous conditions de revenus. Aussi, pour vous renseigner, munissez-vous de votre dernier avis d'imposition.

EXEMPLES



Arlette, 85 ans, veuve et usufruitière de son logement, 1 050 €/mois de revenus

▶ **Projet de remplacement de baignoire par une douche adaptée**

Coût des travaux : 7 000 € TTC

Montant des subventions : 6 300 € (95 %)

Reste à charge : 700 € (5 %)



Sophie et Luc, 39 ans, couple actif avec 3 enfants, 3 000 €/mois de revenus

▶ **Projet d'isolation thermique des murs par l'extérieur et d'isolation des combles**

Coût des travaux : 26 000 € TTC

Montant des subventions : 16 000 € (62 %)

Reste à charge : 10 000 € (38 %)

Vous êtes : Propriétaire bailleur

Quels sont les travaux pris en compte par l'opération ?

- Travaux d'amélioration : toiture, plancher, cloisons, sanitaires, ventilation...
- Travaux de mise aux normes : électricité, assainissement...
- Economies d'énergie : chauffage, fenêtres, isolation...

Quelles sont les aides financières possibles ?

Les subventions cumulées couvrent de 45% à 55% du montant des travaux plafonné à 750 ou 1000€/m² de surface habitable selon le niveau de dégradation du logement et le type de loyer pratiqué.

EXEMPLES



Jacques, propriétaire d'un logement ancien de 50 m² récemment libéré et vétuste

▶ **Projet de rénovation complète : électricité, fenêtres, isolation, chauffage, sanitaires...**

Coût des travaux : 45 000 € TTC

Montant des subventions : 22 000 € (49 %)

Reste à charge : 23 000 € (51 %)

Loyer après travaux : 280 €/mois

SCI « Les Charmes », acquéreur d'un immeuble ancien de 3 logements très dégradés, vacants de longue date et sans confort

▶ **Projet de réhabilitation complète avec modification de la distribution**

Coût des travaux : 250 000 € TTC avec maîtrise d'œuvre

Montant des subventions : 114 000 € (45 %)

Reste à charge : 136 000 € (55 %)

Loyer après travaux : T4 de 80 m² à 400 €/mois
T3 de 70 m² à 360 €/mois
T2 de 50 m² à 280 €/mois

Exemples de réalisations

AVANT



APRÈS



AVANT



APRÈS



AVANT



AVANT



APRÈS

APRÈS

